

2517

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 203^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 1^{er} décembre 2020, à 17 h 30 sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Catherine Asselin Hélène Bailleu Julie Bourgault Mélicca Lapierre Caroline Otis Diane Raymond Andrée Saint-Georges Gabrielle Thérour
Messieurs	Joffrey Bouchard Clément Comtois Stéphane Mercier Jean Perron Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Madame	Marie-Claude Bourgeois Nancy Lapointe
Monsieur	James Bujold-Vit

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président de l'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu le président souhaite la bienvenue aux membres présents et procède à la présentation de Mme Catherine Asselin, enseignante au département de français et coordonnatrice du programme de lettres au collège constituant de Joliette. Il souhaite également la bienvenue à Mme Julie Bourgault, représentante des employés de soutien en provenance du collège constituant de L'Assomption, nommée en remplacement de Mme Kim Dufresne.

203.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-201201-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 203.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 203.2 Attribution de programme d'AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme à un collège constituant*
- 203.3 Adoption des modifications à la Politique sur la conduite responsable de la recherche*
- 203.4 Adoption du procès-verbal de la 201e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 203.5 Adoption du procès-verbal de la 202e assemblée extraordinaire du conseil d'administration*
- 203.6 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 203.7 Rapport du comité exécutif*
- 203.8 Collège constituant de Joliette :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 203.9 Collège constituant de L'Assomption :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 203.10 Collège constituant de Terrebonne :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 203.11 Rapport financier annuel 2019-2020*
 - a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification interne*
 - b) Résultats financiers annuels 2019-2020*
 - c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 203.12 Adjudication de contrats*

a) *Ajout d'un système de refroidissement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption*

b) *Réfection de l'ascenseur au Cégep régional de Lanaudière à Repentigny*

c) *Mandat d'achat pour le papier à main et hygiénique*

d) *Réfection des façades de l'aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette*

203.13 *Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2021-2031*

203.14 *Amendement au règlement no 4 – Éducation physique et Covid-19*

203.15 *Bilan des priorités de travail 2019-2020 et priorités de travail 2020-2021*

203.16 *Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2019-2020*

203.17 *Adoption du rapport annuel des activités d'INÉDI pour l'année 2019-2020*

203.18 *Informations :*

- *Rapport de la présidence et rapport de la direction générale*

203.19 *Divers*

a) *Adoption de l'entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative, Lanaudière 2020-2023*

203.20 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

203.2 Attribution d'un programme d'AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme à un collègue constituant :

Le conseiller en recherche et développement institutionnel, M. Dominic Leblanc est présent pour l'étude de ce point et répondre aux questions des membres.

Les résultats de plusieurs études récentes permettent de mettre en lumière pour quelles raisons l'expertise en matière du trouble de spectre de l'autisme se doit d'être développée :

- La prévalence du trouble du spectre de l'autisme augmente chaque année au Québec depuis 2000;
- Le trouble du spectre de l'autisme est le handicap le plus répandu dans le milieu scolaire et constitue le handicap dont la hausse est la plus marquée dans le milieu scolaire;
- Les personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme sont souvent intégrées dans des classes ordinaires et les enseignants ont besoin de soutien.

La problématique entourant la prévalence du trouble du spectre de l'autisme et ses incidences sont si importantes que le ministère de la Santé et des Services sociaux a, suite au Forum québécois sur le trouble du spectre de l'autisme qui s'est déroulé en 2016, élaboré le Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille. Ce plan comporte de nombreuses recommandations, dont à l'effet d'améliorer la formation initiale et continue et de développer les compétences des intervenants impliqués auprès personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme. Une attestation d'études collégiales s'arrimerait directement à cet objectif. L'approche actuelle voulant augmenter les mesures d'inclusion et d'accommodement des personnes en situation de handicap débouchera sur des besoins en matière d'intervenants et de formation.

Différents éléments portent à croire qu'une attestation d'études collégiales de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme découlant du programme Techniques d'éducation spécialisée répondrait aux attentes des employeurs, aux besoins du marché du travail et aux intérêts des étudiants et des récents diplômés.

Le programme Techniques d'éducation spécialisée permet de former des techniciens aptes à intervenir auprès de différentes personnes se trouvant en situation de difficulté d'adaptation sur le plan psychologique, social et physique. L'intervention auprès des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme ou de leurs proches fait partie de leurs fonctions. Bien que les étudiants soient familiarisés avec le trouble du spectre de l'autisme et développent différentes compétences d'intervention dans le cours Déficience intellectuelle, TED et intervention, la complexité et la variété des tâches à effectuer auprès de cette population nécessite davantage d'heures de formation, et ce, afin d'aborder des thématiques, problématiques et stratégies d'intervention particulières.

Puisqu'une fois sur le marché du travail, les techniciens en éducation spécialisée œuvrent souvent auprès d'une clientèle en particulier, plusieurs d'entre eux sont appelés à travailler essentiellement auprès de personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme et de leurs proches. Une formation de perfectionnement destinée aux éducateurs spécialisés portant spécifiquement et uniquement sur le trouble du spectre de l'autisme apparaît comme pertinente.

Plusieurs autres intervenants du milieu biopsychosocial sont appelés à intervenir auprès des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme et de leurs proches. C'est notamment le cas des éducateurs à l'enfance et des techniciens en travail social. Les deux formations menant à ces professions sont dispensées au Cégep régional de Lanaudière. Les personnes occupant ces professions et interagissant avec des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme et leurs proches pourraient être intéressées à se perfectionner sur ce plan. Comme aucun programme apparenté n'est dispensé dans la région, le potentiel de recrutement dans la région n'est pas altéré par des établissements « concurrents ». Nous croyons que les candidats à ce programme de spécialisation pourront être, entre autres, des diplômés du programme Techniques d'éducation spécialisée, Techniques d'éducation à l'enfance et Techniques de travail social. Nous croyons également que d'autres personnes œuvrant auprès des individus

atteints d'un trouble du spectre de l'autisme et de leurs familles, tels que des infirmières ou d'autres intervenants, pourront être intéressés par ce programme.

Le fait de dispenser une attestation d'études collégiales en trouble du spectre de l'autisme ne nécessite pas l'achat d'équipements et ne nécessite pas d'aménagements particuliers sur le plan physique.

Le Cégep de Valleyfield est responsable et propriétaire d'une attestation d'études collégiales de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme. Ce programme est actuellement partagé avec le Cégep de Saint-Hyacinthe. Il est recommandé d'acquiescer ce programme. Cela permettrait de dispenser la formation rapidement, en ayant accès à une formation déjà disponible et à jour.

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître;

Attendu les liens pertinents avec plusieurs programmes collégiaux;

Attendu les besoins grandissants en matière d'expertise en trouble du spectre de l'autisme;

Attendu les orientations ministérielles du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille visant à développer la formation continue des intervenants;

Attendu l'absence d'offre actuelle environnante;

Attendu l'avis favorable du département d'éducation spécialisée;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Techniques d'éducation spécialisée;

Attendu la recommandation du comité de gestion pédagogique;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-02

« Il est résolu :

- de donner un avis favorable afin que le Service de la formation continue acquiesce et dispense l'attestation d'études collégiales de perfectionnement Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H) du Cégep de Valleyfield;*

- *que ce programme relève du programme souche Techniques d'éducation spécialisée au collège constituant de Joliette.»*

Adoptée à l'unanimité.

203.3 Adoption des modifications à la politique sur la conduite responsable de la recherche :

Le conseiller en recherche et développement institutionnel procède à la présentation des modifications à la politique sur la conduite responsable de la recherche.

Afin d'être éligibles à des subventions de recherche des organismes subventionnaires fédéraux, les établissements d'enseignement doivent se doter d'une politique relative à la conduite responsable de la recherche. Cette politique doit notamment définir les normes de conduite attendues en matière de recherche, préciser les inconduites et les manquements et prévoir une procédure de gestion et traitement des plaintes.

En 2016, le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, le document sur lequel doivent s'appuyer les établissements pour élaborer leur propre politique, a fait l'objet de modifications. Afin de s'arrimer à celles-ci, le Cégep régional de Lanaudière procède à la révision de la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Attendu qu'un établissement doit se doter d'une politique sur la conduite responsable de la recherche afin d'être éligible à des subventions de recherche des organismes subventionnaires publics;

Attendu que le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche a été révisé;

Attendu que la Politique sur la conduite responsable de la recherche du Cégep régional de Lanaudière doit respecter le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche;

Attendu l'avis favorable du comité régional de la recherche du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissements des collèges constituants de L'Assomption, Joliette et Terrebonne;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Catherine Asselin,

CARL-201201-03 « *Il est résolu d'adopter la version modifiée de la Politique sur la conduite responsable de la recherche.* »

Adoptée à l'unanimité.

201.4 Adoption du procès-verbal de la 201^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-04 « *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 201^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 29 septembre 2020.* »

Adoptée à l'unanimité.

203.5 Adoption du procès-verbal de la 202^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-05 « *Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 202^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le lundi 23 novembre 2020.* »

Adoptée à l'unanimité.

203.6 Suite (s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

203.7 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 22 septembre 2020 ainsi que le 1^{er} octobre et le 29 octobre 2020.

203.8 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

Le directeur du collège constituant de Joliette présente les nouvelles du collège.

- L'arrivée de M. Martin Ménard à titre de directeur adjoint aux technologies de l'information s'est faite il y a trois semaines.
- Les activités de la Fondation sont dorénavant sous la responsabilité du collège à la suite d'une dissolution du conseil d'administration.
- Un comité a été formé avec deux membres de la direction et trois enseignants concernant la stratégie pour la session d'hiver.
- Il n'y a pas d'augmentation des abandons, cependant, il y a une forte augmentation pour les demandes de mention incomplet.
- Les portes ouvertes virtuelles ont permis à plus de 300 personnes d'assister à différentes présentations. Les participants ont reçu un suivi personnalisé.
- Il n'y aura malheureusement pas de remise de diplôme, ceux-ci seront envoyés par courrier.
- Avec l'annulation de l'épreuve uniforme de français, la session se terminera le 18 décembre.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Catherine Asselin, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-201201-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2020092901. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

203.9 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les nouvelles du collège.

- Une révision du calendrier va permettre de terminer la session le 18 décembre.
- La session d'hiver débutera le 25 janvier afin de laisser plus de temps au repos et à la préparation.
- Les portes ouvertes virtuelles ont enregistré 500 clics et l'expérience sera renouvelée à la session d'hiver avec une visite virtuelle 360 degrés.
- Le directeur adjoint aux technologies de l'information, M. Pierre Beaugard est entré en poste le 23 novembre dernier.
- Une nouvelle orthopédagogue est arrivée pour se joindre à l'équipe du SAIDE.
- Les diplômes seront envoyés par la poste, avec le mortier, des confettis et les étudiants finissants ont été invités à participer à un concours photo leur permettant de remporter des prix.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Joffrey Bouchard, dûment appuyée par Mme Julie Bourgault,

CARL-201201-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2020091701. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Julie Bourgault,

CARL-201201-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

203.10 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice par intérim du collège constituant de Terrebonne expose les nouvelles du collège.

- Comme pour les deux autres collèges, la session prendra fin le 18 décembre.
- La reprise à la session d'hiver se fera le 18 janvier.
- La remise des diplômes accompagnés du mortier, d'un mousseux sans alcool, se fait sur rendez-vous.
- Les portes ouvertes en mode virtuel n'ont pas obtenu le même succès qu'habituellement, cependant, elles étaient planifiées à une date hâtive.
- Il est constaté une baisse des admissions pour la session d'hiver.
- Une subvention de 9 000 \$ a été accordée pour l'intégration des communautés culturelles.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Julie Bourgault,

CARL-201201-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le

diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2020091501. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-201201-11

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

203.11 Rapport financier annuel 2019-2020 :

a) Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification interne

Madame Andrée Saint-Georges, présidente du comité d'audit, fait état des travaux du comité dans le cadre de la vérification externe. Elle fait rapport de la rencontre avec la firme d'audit externe et des résultats de cette vérification pour chacun des aspects analysés.

Elle affirme que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional.

Elle souligne le travail remarquable fait par la Direction des ressources financières.

b) Résultats financiers annuels 2019-2020

La directrice des ressources financières procède à la présentation du Rapport financier annuel qui a été exposé la semaine dernière au comité de vérification. Le rapport ne comporte aucune réserve et représente fidèlement la situation financière du Cégep au 30 juin 2020.

Le surplus 2019-2020 du fonds d'exploitation a permis le paiement de dettes de projets autofinancés afin de libérer les sommes au budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021 et les années à venir.

On note une augmentation du solde de fonds. Il est proposé d'affecter la totalité du solde de fonds selon la liste des projets inscrits au tableau ventilé déposé.

En ce qui concerne les coûts liés à la pandémie, ceux-ci ont été isolés afin de pouvoir en faire le bilan lorsque nécessaire. Des dépenses supplémentaires ainsi que des pertes de revenus en lien avec la pandémie sont constatées, il est constaté également des économies.

Les résultats financiers seront présentés dans les trois conseils d'établissement en février 2021.

Attendu le résultat de l'audit 2019-2020 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-200428-17-10;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-12

« Il est résolu que le conseil d'administration adopte pour l'exercice financier 2019-2020, les documents suivants :

⇒ le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;

⇒ le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière;

⇒ L'état des résultats au 30 juin 2020 du CCTT INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

La directrice des ressources financières présente les affectations du solde de fonds.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2019-2020;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2020-2021;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-13

« Il est résolu d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2020, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2019-2020. »

Adoptée à l'unanimité.

203.12 Mandat et adjudications de contrats :

a) Ajout d'un système de refroidissement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

La ventilation des bâtiments fait principalement référence à l'échange d'air s'effectuant entre l'extérieur et l'intérieur et/ou à la circulation et la distribution de l'air. Cependant, seul l'échange d'air entre l'extérieur et l'intérieur permet l'introduction d'air frais à l'intérieur, et par conséquent la dilution des contaminants présents.

Dans la poursuite des recommandations pour la mise aux normes des actifs immobiliers s'assurant de répondre aux besoins des utilisateurs et de maintenir les actifs par l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, un appel d'offres pour le projet d'ajout d'un système de refroidissement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a été publié le 16 octobre 2020.

Le projet consiste à remplacer le système de ventilation de l'aile F. Plus précisément, les travaux permettront une meilleure distribution et une meilleure circulation de l'air conformément aux normes de l'ASHRAE « American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning »,

notamment pour les laboratoires de sciences et une augmentation de la capacité de climatisation et de ventilation améliorant ainsi le confort des usagers.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 2 novembre 2020. Ce sont sept soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Tuyauterie Expert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour l'ajout d'un système de refroidissement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

Attendu les sept soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Gabrielle Théroux,

CARL-201201-14

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'ajout d'un système de refroidissement au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption à la firme « Tuyauterie Expert inc. », pour un montant de 716 000,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 2 novembre 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Réfection de l'ascenseur au Cégep régional de Lanaudière à Repentigny

Dans la poursuite des travaux entrepris s'assurant de répondre aux besoins des utilisateurs et de maintenir les actifs par l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, un appel d'offres pour la réfection de l'ascenseur au siège social du Cégep régional de Lanaudière a été déposé le 5 octobre 2020 par la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Le projet consiste à remplacer un appareil élévateur existant par un ascenseur à passager de grandeur maximale afin de répondre notamment aux exigences pour les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 octobre 2020. Ce sont quatre soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection de l'ascenseur au siège social du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les quatre soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Julie Bourgault,

CARL-201201-15

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection de l'ascenseur au siège social du Cégep régional de Lanaudière à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. », pour un montant de 234 000,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 22 octobre 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Mandat d'achat pour le papier à main et hygiénique

Le Centre d'acquisitions gouvernementales a lancé un avis d'intention invitant le Cégep régional de Lanaudière, à joindre le regroupement pour le mandat d'achats pour l'acquisition de papier à main et hygiénique.

Dans le cadre du contrat à intervenir, l'objectif de ce mandat consiste à recevoir des organismes un engagement qui permettra au Centre d'acquisitions gouvernementales d'entreprendre une négociation et d'émettre un contrat pour l'acquisition de papier à main et hygiénique pour l'ensemble des organismes participants. De plus, cette stratégie d'appel d'offres permet l'accès à un pouvoir d'achat inégalé par la mise en commun des volumes et une saine gestion des fonds publics.

Le contrat est valide pour une période initiale de deux (2) ans à compter du 1er mars 2021 et est assujéti à une clause de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois suivi d'une période additionnelle de quatre (4) mois, et ce, après évaluation des services.

Les taux des primes sont fixes pour la période initiale de vingt-quatre (24) mois et sont négociés annuellement selon les tendances et la disponibilité du

marché, incluant la garantie C-21. L'engagement financier est estimé à : 250 000,00 \$.

Attendu les nombreux avantages de mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales dont l'accès à un pouvoir d'achat inégalé par la mise en commun des volumes et à un guichet unique pour répondre à l'ensemble des besoins;

Attendu que cette démarche convient aux pratiques actuelles et à une saine gestion des fonds publics;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Joffrey Bouchard, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-16

« Il est résolu de donner le mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales en conformité à la Politique d'approvisionnement de l'organisation par lequel il peut lier le Cégep régional de Lanaudière dans un processus de négociation à l'objet des présentes, soit un contrat pour l'acquisition de papier à main et hygiénique pour la période de vingt-quatre (24) mois, allant du 1er mars 2021 au 28 février 2023 avec options de renouvellement de deux périodes additionnelles de douze (12) mois ainsi qu'une période additionnelle de quatre (4) mois, étant entendu que le prix est ferme pour la durée du contrat initiale de deux (2) ans et qu'un ajustement selon l'IPC sera appliqué pour les options de renouvellement, le cas échéant. »

Adoptée à l'unanimité.

d) Réfection des façades de l'aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Conformément au règlement de la Régie du bâtiment du Québec visant à améliorer la sécurité des bâtiments existants et empêcher le développement des conditions dangereuses, un rapport de vérification quinquennale a été déposé en juin 2015. Ainsi, l'inspection a permis de constater des défaillances au niveau des façades de l'Aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, plus précisément au niveau de l'étanchéité des fenêtres et des systèmes d'ouvertures.

Conséquemment, la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information a recommandé la réalisation des travaux afin de se conformer aux recommandations pour la mise aux normes des actifs immobiliers. Ainsi, un appel d'offres a été publié le 9 novembre 2020 pour le projet de réfection des façades de l'Aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Ces travaux permettront de corriger les défaillances telles que les infiltrations d'eau.

À noter que ce projet avait été publié une première fois le 5 octobre dernier. Toutefois, aucune soumission n'avait été déposée à la suite de cet appel d'offres, raison pour laquelle une seconde publication a été faite le 9 novembre 2020.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 27 novembre 2020. En raison du contexte du marché actuel et particulièrement de la faible concurrence dans ce domaine très spécialisé, une seule soumission a été déposée dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité de la soumission, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection des façades de l'Aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

Attendu l'unique soumission déposée dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Catherine Asselin, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-17

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection des façades de l'Aile G du Cégep régional de Lanaudière à Joliette à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. », pour un montant de 197 000,00 \$ (avant taxes), le tout conformément au processus d'appel d'offres. »

Adoptée à l'unanimité.

203.13 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2021-2031 :

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEI souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep a reconduit dans son Plan stratégique 2015–2020;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise et notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de Mme Gabrielle Thérout, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-18

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2021-2031 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

203.14 Amendement au Règlement no 4 – Éducation physique et Covid-19 :

Les modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes sont normalement soumises pour avis aux conseils d'établissement des collèges en février puis adoptées par le conseil d'administration sur un avis de motion à l'assemblée ordinaire du mois de novembre.

Cependant, dans le contexte de la pandémie qui sévit actuellement, la direction du collège constituant de L'Assomption demande exceptionnellement de procéder à un amendement en cours d'année scolaire, et ce, afin de respecter les directives de la Santé publique.

Étant donné que tous les cours doivent se tenir le plus possible à distance, la situation particulière des cours d'éducation physique doit être prise en compte et son offre de cours pour la session d'hiver 2021 a été modifiée en conséquence.

Afin de répondre à toutes les exigences, le département d'éducation physique a convenu, lors de sa réunion départementale du 3 novembre dernier, de prévoir dans l'offre de cours de la session d'hiver 2021 les éléments suivants :

Cours de l'ensemble 1 :

- Aucun changement. Ce cours s'offre déjà à distance. Les modifications ont été apportées depuis mars dernier.

Cours de l'ensemble 2 :

- Autodéfense, badminton, volleyball, sports collectifs : Ces cours ont été retirés de l'offre de cours car il était difficile, voire impossible, d'appliquer une démarche par objectifs où l'étudiant est amené à améliorer des éléments techniques de ces différentes activités sportives lors de cours à distance. L'utilisation de matériel spécifique et d'un local spécialisé (ex. gymnase) sont essentiels pour ces cours. Par conséquent, un nouveau cours, « ski de fond » a été ajouté à la liste.

Cours de l'ensemble 3 :

- Cardio-boxe, entraînement sur musique, course à obstacles : Ces cours ont été retirés de l'offre de cours, car du matériel spécifique, l'utilisation de la salle de musculation et d'un autre local spécialisé sont requis pour réaliser ces activités.

Le nouveau cours de « ski de fond » comporte des frais de 30\$ qu'il nécessite d'ajouter au Règlement no 4.

Attendu la situation exceptionnelle liée à la pandémie et aux consignes sanitaires qui en découlent;

Attendu la demande formulée par le département d'éducation physique du collège constituant de L'Assomption;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Catherine Asselin, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-19

« Il est résolu que le conseil d'administration accepte l'amendement proposé au règlement #4 afin de permettre la tenue des cours d'éducation physique tel que formulé à l'hiver 2021, étant entendu que les modifications au Règlement no 4 seront entérinées à l'assemblée du conseil d'administration de février 2021. »

Adoptée à l'unanimité.

203.15 Bilan des priorités de travail 2019-2020 et priorités de travail 2020-2021 :

La direction générale dépose le bilan des priorités de travail 2019-2020 ainsi que les priorités de travail 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière.

203.16 Adoption du rapport annuel des activités du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2019-2020 :

La direction générale dépose la version administrative du rapport annuel 2019-2020.

Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;

Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges,

CARL-201201-20

« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

203.17 Adoption du rapport annuel des activités d'INÉDI pour l'année 2019-2020 :

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2019-2020 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

Un sommaire permettant de prendre connaissance des faits saillants du Rapport annuel qui sera transmis au ministère a été préparé pour les membres du conseil d'administration.

Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 1^{er} décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;

Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;

Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Joffrey Bouchard, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CARL-201201-21

« Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2019-2020 du CCTT-INÉDI. »

203.18 Informations :***Rapport de la présidence***

Le président souhaite offrir à toute l'équipe de direction ses félicitations pour le travail réalisé, malgré un contexte particulièrement difficile avec la pandémie.

Il indique qu'il participera au Forum des présidents de la Fédération des cégeps qui se tient la semaine prochaine. Il rappelle que les élections se tiendront à l'occasion de la prochaine assemblée du conseil d'administration en février 2021. La présidence, la vice-présidence et les membres externes du comité exécutif seront alors choisis.

Rapport de la direction générale

La direction générale souhaite informer les membres de la vision qui a guidé les décisions qui ont été prises tout au long de la session. Il y a eu beaucoup de communications qui ont été transmises aux employés, aux étudiants, et ce, en toute transparence. Il y avait un souhait de préserver la stabilité et de conserver le plus possible la prévisibilité afin de diminuer l'anxiété chez les étudiants et diminuer la charge de travail des employés. Il était important d'assurer la fluidité dans le travail. C'est notamment grâce aux rencontres du comité régional de planification et de coordination (CRPC) que le Cégep régional de Lanaudière y parvient.

Avis de motion

Lors de l'assemblée du conseil d'administration qui se tiendra le 16 février prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements nos 4, 5 et 6.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

203.19 Divers :**a) Adoption de l'entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative, Lanaudière 2020-2023**

Le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a été mis sur pied afin de lutter contre le décrochage scolaire et pour soutenir la réussite éducative. C'est, entre autres, en véhiculant une vision positive de la vie scolaire et de la formation que le CRÉVALE encourage la persévérance scolaire.

Le CRÉVALE obtient son financement dans le cadre d'ententes auxquelles contribuent plusieurs partenaires, dont le Cégep régional de Lanaudière.

Les partenaires d'Éducation Lanaudière ont convenu d'être signataires de la nouvelle entente sectorielle en persévérance scolaire et la réussite éducative pour 2017-2020. Il est maintenant venu de renouveler cette entente pour la période allant de 2020 à 2023.

Le Cégep régional de Lanaudière entend soutenir la mise en œuvre de cette entente en y affectant annuellement une somme de 5 000 \$, en plus d'une contribution en services modulés en fonction des besoins identifiés, le tout sous réserve des disponibilités budgétaires.

Attendu que la lutte au décrochage scolaire et la réussite éducative constituent depuis plusieurs années une priorité pour les membres d'Éducation Lanaudière;

Attendu que le Comité régional sur la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) travaille à renforcer la concertation régionale autour de la question de la persévérance scolaire et de la réussite éducative et à mobiliser et à animer la communauté afin de l'engager dans des actions concertées pour la persévérance scolaire et la réussite éducative;

Attendu qu'Éducation Lanaudière reconnaît l'importance du CRÉVALE pour la région de Lanaudière et la nécessaire collaboration entre cette organisation et les institutions d'enseignement;

Attendu qu'Éducation Lanaudière se fait porte-parole pour les institutions d'enseignement membres de son regroupement désirant participer à la présente entente;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière désire s'associer à cette entente afin de mettre à profit son expertise et ses ressources en vue de favoriser le développement de la persévérance scolaire et de la réussite éducative dans la région de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-201201-22

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière soutienne financièrement, par le biais d'Éducation Lanaudière, la mise en œuvre de l'entente sectorielle 2020-2023 sur la valorisation de l'éducation et la réussite scolaire en y affectant une somme annuelle de 5 000 \$, en plus d'une contribution en services modulés, le tout sous réserve des disponibilités budgétaires. »

Adoptée à l'unanimité.

2539

203.20 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 02.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée